



MADARIAGA
COLLEGE OF EUROPE
CENTRE

Le TTIP menace l'identité culturelle de l'Europe

Discours à l'UER, le 15 octobre 2015

Par Pierre Defraigne

Directeur exécutif du Centre Madariaga – Collège d'Europe

Directeur Général honoraire à la Commission Européenne

Le TTIP est une idée ancienne portée par le Royaume-Uni depuis les années 90. Il est devenu en quelques mois, début 2013, le projet de traité commercial le plus important négocié par l'UE. Pourquoi cette soudaine accélération et ce ralliement généralisé ? Trois raisons l'expliquent : le désarroi du Conseil européen devant le pivot asiatique d'Obama qui laisserait l'Europe exposée à la pression russe ; le souci de l'Allemagne de trouver sur le marché américain des débouchés compensatoires pour ses exportations affectées par la baisse de la croissance en Europe : l'activisme sans précédent des lobbys américains à Bruxelles qui instrumentalisent think-tanks, académiques, avocats d'affaires et médias pour arracher l'accord TTIP.

TTIP n'est pas une zone de libre-échange de plus. Pour la première fois l'UE négociera avec beaucoup plus fort qu'elle parce que les USA sont un et l'UE-28, multiple. Par ailleurs et surtout, il s'agit, selon la définition du Commissaire européen De Gucht de construire un véritable marché intérieur transatlantique, fondé sur trois piliers : l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle des normes, standards et réglementations en matière environnementale, sanitaire, sociale et financière ; ensuite un arbitrage privé qui permettra aux très grandes entreprises étrangères seulement d'attaquer les États-membres et l'UE en dommages et intérêts pour toute décision publique qui, constituerait une expropriation ou une discrimination ; enfin, une fois le Traité signé, un organe de coopération réglementaire coprésidé par les USA et l'UE, sera averti de toutes les propositions de modification des normes et règles existantes de part et d'autre. Cet organe consultatif permettra aux lobbys américains de peser de tout leur poids sur la normalisation européenne.

La Commission européenne justifie le TTIP par l'arrêt du Doha Round et le présente comme une source de croissance « sans frais » pour l'Europe. Mais TTIP soulève trois questions fondamentales. D'abord, de l'avis même de la Commission, la croissance générée sera modeste (0.5% de PIB en dix ans !); elle profitera surtout à l'Allemagne et ses voisins et creusera ainsi la divergence dans l'eurozone ; elle aggravera aussi les inégalités internes par l'impact négatif sur l'emploi et les salaires des restructurations dans des secteurs souvent oligopolistiques dominés par les firmes globales américaines. Ensuite, le TTIP conclu entre les deux plus grandes économies commerciales de l'OMC va transformer celle-ci, en une organisation à deux vitesses laissant les pays émergents et les pays en développement dans un statut de membres de seconde zone. Enfin, en optant pour une stratégie en pince – avec le TPP et le TTIP qualifié d'OTAN économique par Hilary Clinton – pour isoler et faire pression sur la Chine, l'Amérique avec l'UE-28 dans son sillage opte pour la confrontation de blocs commerciaux et monétaires rivaux. Le risque d'un affrontement géopolitique de type « *the West against the rest* » se dessine au bout de la route. Voici donc l'Europe, pourtant puissance eurasienne autant qu'atlantique, entraînée dans une stratégie sécuritaire américaine sur laquelle elle n'a aucune prise.

Le TTIP comme projet de congruence atlantique sonnerait le glas du processus d'intégration européenne, seul garante de la diversité culturelle qui est une composante substantielle du modèle de société européen. Voilà le véritable enjeu pour l'UER.

Dans ce contexte, l'exception culturelle est en réalité un leurre. Certes, il est légitime, et sage, de la part de l'UER de s'inquiéter de la robustesse de la clause d'exemption des services audiovisuels obtenus par la France – et dorénavant soutenue par l'Allemagne – dans la négociation commerciale transatlantique (TTIP). Cette clause préserve l'indépendance et le pluralisme de l'information, la capacité européenne de création audiovisuelle et la diffusion effective des œuvres sur les ondes et dans les services en ligne à la demande. Elle est fondée en droit international sur un protocole de l'UNESCO – non ratifié par les États-Unis – relatif à la préservation de la diversité culturelle. Considérée comme un bien public propre à l'Europe, la diversité est assurée dans le domaine audiovisuel par les programmes Media et par la directive européenne sur les services audiovisuels. L'exception culturelle ne sera pas affectée par le TTIP. L'exemption couvre explicitement les secteurs, mais reste à assurer par une clause horizontale. Le risque persiste néanmoins d'exposer la diversité audiovisuelle européenne à la double pression des géants américains comme Google et Netflix et de l'innovation technologique à jet continu et largement imprévisible dans ses retombées sur la politique européenne.

Ce souci de l'exception audiovisuelle, pour légitime qu'il soit, ne doit donc pas occulter, aux yeux de l'UER, la menace, en définitive bien plus grave pour l'identité culturelle de l'Europe qu'est l'uniformisation des modèles de société par le jeu des forces de marché ? Tel est le véritable enjeu du TTIP.

Imaginons un marché transatlantique de 800 millions d'habitants et le rapport de forces qui s'établirait entre d'une part entre des États-Unis, dotés d'une seule monnaie, capables de distribuer gains et coûts de la libéralisation entre ses États fédérés et surtout titulaires d'une

capacité stratégique sans pareil, et d'autre part une UE-28, avec des marchés encore fragmentés dans des secteurs-clefs de l'énergie, des télécommunications, du numérique, des services financiers, des industries de défense, dotée d'une monnaie orpheline d'un gouvernement, l'euro, et de neuf autres monnaies nationales, dépourvue d'un mécanisme de redistribution entre États-membres et dont les capacités militaires sont coordonnées au sein de l'OTAN sous leadership américain !

Un marché commun transatlantique exige en effet un équilibre entre jeu des opérateurs et encadrement politique. Il appelle par conséquent une concordance entre les conditions territoriales de la production et de la formation des prix d'une part, et la redistribution des revenus d'autre part pour garantir la justice et la cohésion sociale, clé de la stabilité politique.

L'Europe a précisément pour singularité d'avoir réalisé, à travers différentes variantes de modèles sociaux, un équilibre entre forces des marchés et puissance publique, et ainsi d'avoir pu construire une société relativement égalitaire et solidaire. En Amérique en revanche, cet équilibre a été rompu. Le jeu d'un capitalisme dérégulé et d'un pouvoir politique défaillant, paralysé par des divisions profondes entre Républicains et Démocrates, a conduit à la mainmise des lobbys et grandes firmes sur le Congrès et la Maison Blanche à travers le financement des campagnes électorales et le « tourniquet » entre les milieux d'affaires et la haute fonction publique. Le résultat est une société plus inégalitaire, plus exclusive et plus violente que la société européenne. Songeons qu'au cours des dernières années, d'une part 1% de la population a capté 90% de la croissance du PIB et d'autre part qu'avec 5% de la population, l'Amérique compte 25% de la population carcérale mondiale. L'ascenseur social est en panne et le creuset ethnique ne fonctionne plus. Or il y a une correspondance profonde entre le modèle social sinistré et l'état de la culture marchande en Amérique. Comment l'Europe, confrontée à la même dynamique économique et sociale au sein d'un grand marché atlantique échapperait-elle au laminage de son identité culturelle, et en ultime ressort, à la dégradation de son système démocratique lui-même déjà fragilisé par la crise ?

TTIP est une menace pour le modèle européen, fondement de son identité culturelle à la fois multiple et une, mais aussi pour la capacité de l'Europe de maîtriser son destin stratégique dans le monde multipolaire de l'après-globalisation.